



Retraite anticipée RETAVAL

La santé financière de la caisse de retraite anticipée RETAVAL se porte aujourd’hui très bien. Son taux de couverture s’élèvant à 143% lui permet aisément d’assumer toutes ses responsabilités et de verser l’intégralité des prestations dues aux pré-retraités actuels.

Cependant, la pyramide des âges montre que les générations nombreuses dites des baby-boomers arrivent en âge de retraite anticipée. RETAVAL aura donc à faire face, pour les quinze prochaines années environ, à plus de travailleurs bénéficiant d’une retraite anticipée bien méritée. C’est pour cette raison que le Conseil de fondation de la caisse RETAVAL, afin d’anticiper cette évolution et d’assurer la pérennité de la retraite anticipée pour les travailleurs sur le long terme, a décidé d’augmenter son financement, passant la cotisation dès le 1^{er} janvier 2022 à 2,4% paritaire.

En outre, certains paramètres de la retraite anticipée ont dû être revus. Bien entendu les travailleurs pourront toujours bénéficier d’une retraite anticipée dès l’âge de 62 ans. Mais en plus, pour ceux qui feraient le choix de partir une année plus tard, un supplément de rente de Fr. 200.- par mois sera accordé portant la rente mensuelle maximale à Fr. 4'700.-.

Le Conseil de fondation de la caisse de retraite anticipée RETAVAL est ainsi persuadé d’avoir trouvé le compromis idéal entre prestations attractives et pérennité à long terme.

Nous vous remercions d’ores et déjà de bien vouloir informer vos travailleurs concernés pour qui, bien évidemment, nos services sont à leur entière disposition, pour de plus amples renseignements.

Votre caisse de retraite anticipée RETAVAL

- ➔ Cette communication peut être téléchargée en suivant ce lien :
www.retaval.ch/RETAVAL2022fr